

	TROPHEE REGIONAL JEUNES CHAMPIONNAT REGIONAL JEUNES CAHIER DES CHARGES	Adoption : Entrée en vigueur : Saison : 2019/2020
-----------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------

PREAMBULE :

Décidée à favoriser l'implication des clubs et des licenciés dans la vie de la Ligue, la Ligue de Guadeloupe de Badminton souhaite déléguer certains aspects de l'organisation des compétitions de son ressort .

OBJET :

Le présent cahier des charges a pour objet de préciser les conditions de ces délégations d'organisation et de fixer les responsabilités respectives de la Ligue et de la structure d'accueil.

Les compétitions entrant dans le périmètre de ce cahier des charges sont :

- Les Trophées Régionaux Jeunes (TRJ)
- Le Championnat Régional Jeunes (CRJ)

EQUIPEMENTS :

Les installations sportives doivent d'une façon générales, être conformes aux recommandations pour l'installation des terrains figurant dans les « Règles du Badminton » édictées par la FFBaD :

- * **Nombre de terrains** : au minimum 6, 7 étant l'idéal pour le bon déroulement de la compétition.
- * **Hauteur préconisée** : 9 mètres mais un minimum requis 7m.
- * **Eclairage** : l'éclairage ne doit pas gêner les joueurs. L'occultation préalable des baies vitrées est demandée en cas de gêne constatée antérieurement.
- * **Vent** : L'occultation préalable est demandée en cas de gêne constatée antérieurement.
- * **Sol et terrains** : revêtement dépoussiéré et non glissant. Affichage des numéros de terrains. Terrains appropriés pour la catégorie poussin.
- * **Poteaux réglementaires** y compris contrepoids.
- * **Filets réglementaires**.
- * **2 casiers par terrains**, pour le rangement des affaires des joueurs.
- * **Scoreurs** souhaités.
- * **Chaises** pour les arbitres. Si pas de gradins, bancs ou chaises pour les joueurs.
- * **Infirmier** : Trousse de 1ers secours obligatoires.
- * **Vestiaires Joueurs** : Au moins 2 indiqués Dames et Hommes.
- * **Table de marque** :

- Matériel informatique (ordinateur avec logiciel choisi pour la compétition, imprimante),
- Sonorisation pour l'annonce des matchs,
- Plaquettes, stylos, chronos, papiers, scotch ...
- Tables et chaises en nombre suffisant.

Nota : il faut au minimum 2 personnes en permanence à la table de marque dont au moins une titulaire du Stage d'Organisation de Compétition (SOC)

- * **Podium** : Recommandé pour la remise des récompenses.
- * **Chambre d'appel** : Délimiter un espace réservé à la Chambre d'Appel (lieu où se réunissent les joueurs avant d'accéder aux terrains pour effectuer leurs matchs).
- * **Buvette** : service de petite restauration, ...

Nota : Dans la pratique, bien qu'il soit souhaitable de disposer de l'ensemble des équipements listés ci-dessus, des dérogations sont possibles.

RESPONSABILITES DES DIFFERENTES PARTIES.

STRUCTURE ACCUEIL (club):

Le club qui accueille la compétition assure la responsabilité :

- * de la préparation du plateau sportif selon les dispositions demandées au chapitre « Equipements »,
- * de la sécurité de la compétition (intérieur des gymnases) dans le respect de la réglementation en vigueur,
- * des liens avec les médias locaux avant, pendant et après la compétition,
- * de la promotion locale de la compétition,
- * de la gestion de la compétitions en étroite relation avec le Juge Arbitre,
- * de la restauration et de l'hébergement si nécessaire pour les clubs éloignés,
- * de la gestion de la table de marque (Cf. chapitre « Equipements »)
- * des relations avec les personnalités invitées,
- * propose un pot d'honneur de clôture.

Nota : En tant qu'association affiliée à la FFBaD, la structure d'accueil bénéficie des couvertures garanties par le contrat d'assurance des licenciés fédéraux.

LA LIGUE :

La ligue assura la responsabilité :

- * des données logistiques relatives à la compétition pour effectuer la « demande d'autorisation de compétition » sur POONA pour validation auprès de la Commission Régionale d'Arbitrage,
- * de la désignation du Juge Arbitre nécessaire au bon déroulement de la compétition.
- * de la constitution du règlement particulier de la compétition,
- * de la promotion auprès des clubs de la ligue (envoi du dossier de la compétition)

- * du contrôle de l'établissement des tableaux et de l'échéancier de la compétition en étroite relation avec le Juge Arbitre de la compétition,
- * de l'envoi des convocations,
- * de la prise en charge financière des frais de défraiement des Juges Arbitres nommés par la Commission Régionale d'Arbitrage pour la compétition en question,
- * de fournir les volants à partir des ½ finales et finales . En cas de poule unique, ils seront fournis pour le match qui désignera le vainqueur dans la mesure du possible,
- * de l'homologation du tournoi et des remontées des informations à la fédération via POONA.

Nota : les membres du Conseil d'Administration de la Ligue présents sur les lieux de compétitions représentent la Ligue.

OFFICIELS :

Le Juge Arbitre de la compétition (nommé par la commission Régional d'Arbitrage) est garant du respect des règlements et de tous les aspects sportifs du cahier des charges et du règlement, notamment en ce qui concerne les conditions de jeu et la programmation des matchs.

Il officie en étroite collaboration avec :

- * la Ligue avant et après la compétition,
- * la structure d'accueillant la compétition,
- * les différents commissions de la Ligue, avant et pendant tout le déroulement de la compétition,

ECHEANCIER :

J-30 : envoi de la plaquette de présentation de la compétition aux clubs

J-15 : Date de clôture des inscriptions

J-7 : Envoi des convocations

TARIFS DES INSCRIPTIONS :

TRJ et CRJ : 10 euros pour 1, 2 ou 3 tableaux.